

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2020-2021

Le règlement intérieur de l'école te présente **les règles de vie en groupe** et t'aide à **respecter les autres et l'école**. Ces règles de politesse et de civilité facilitent ton travail et ton apprentissage.

Elles t'apprennent aussi à vivre en collectivité, ce qui te servira pour ta vie future en société.

PRÉSENCE A L'ÉCOLE

Tu es accueilli du lundi au vendredi (4 jours de classe par semaine) Eventuellement, il pourra être proposé à tes parents que tu suives une aide pédagogique complémentaire de 1 heure maximum par semaine.

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, afin de respecter et faciliter le travail de ta classe. Ceci est vrai aussi les veilles de vacances.

Les **horaires** de l'école sont les suivants :

- Tu peux entrer de **8h20 à 8h30** et de **13h05 à 13h15**.
- Tu sors à 11h30 (si tu ne restes pas à la cantine), à 16h15 (si tu ne restes pas à l'étude).
- Tu ne peux pas entrer avant 8h20.
- Tu ne peux pas ressortir de l'école une fois que tu y es entré.

Si tu arrives en retard (après 8h30 ou 13h15), tu dois sonner pour que l'on vienne t'ouvrir. Dans ce cas, tu déranges la classe de la directrice qui doit venir te chercher et ta classe...

Si tu arrives souvent en retard, tu seras sanctionné pendant la récréation suivante par un travail adapté.

Toute absence, même de courte durée, doit être expliquée par écrit.

- En cas d'absence imprévue, tes parents doivent en informer ton enseignant dès le début de l'absence. A ton retour, ils doivent écrire un mot sur papier libre qui sera conservé dans le cahier d'appel de la classe.
- Si ton absence est prévue, tes parents doivent en informer l'enseignant à l'avance par écrit toujours sur **papier libre**; elle ne peut être qu'exceptionnelle.
- Si tu dois quitter l'école durant les heures scolaires, tes parents doivent prévenir à l'avance et venir te chercher.
- De même, tes parents doivent prévenir par écrit ton enseignant de toute modification du planning habituel de cantine et d'étude.

Pour les parents : l'équipe enseignante rappelle qu'elle doit signaler à l'Inspection Académique tout élève ayant plus de quatre demi-journées non (ou mal) justifiées dans le mois. Celle-ci peut exercer des recours à l'encontre des familles.

COMPORTEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Tu dois adapter ton comportement en fonction de chaque situation : classe, récréations, cantine, étude.

Dans tes comportements envers les autres (élèves, enseignants, surveillants, personnel de service, parents), tu dois faire preuve de :

- **respect** : dans tes paroles et dans tes gestes
- **coopération** : lorsque tu aides les autres dans leur travail ou que tu participes à un travail collectif
- **vigilance** : surveillance de ce qui se passe pour les autres. Tu dois prévenir un adulte si un de tes camarades a un problème (jeu dangereux, bagarre...)
- **convivialité** : Tu ne dois pas mettre quelqu'un de côté, ni le rejeter parce qu'il est différent de toi par le physique, la couleur de peau, le handicap...

Tout manque de respect (injures, coups...), sera sanctionné.

1. Tu devras t'excuser.
2. Dans tous les cas, tes parents en seront avertis.
3. Tu seras puni par un devoir adapté à ton niveau de classe et à la gravité de tes actes ou de tes propos.

Si cela se reproduit : tes parents seront convoqués par l'équipe enseignante et un renvoi temporaire de la cantine ou de l'étude pourra être envisagé.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Tu dois faire attention :

- au **matériel** de l'école (aux livres prêtés, tables, chaises),

- aux **locaux** (salles de classe, bibliothèque, salle informatique, préau, cantine, toilettes...)

- à l'**environnement** (arbres, cour, murs de l'école).

Si tu casses ou abîmes quelque chose, tu devras le ramasser ou le nettoyer et tes parents devront le réparer, le remplacer ou le rembourser.

Tu jettes tous tes déchets dans les poubelles.

Si tu en jettes un par terre, tu devras ramasser les débris qui sont au sol, immédiatement ou à la récréation suivante.

Sécurité :

1) Pendant les jeux, tu veilles à ta sécurité et à celle des autres

2) Tu ne dois pas, lors des récréations ou à la sortie des classes, circuler dans les couloirs ni entrer dans les classes.

Propriété :

Les vêtements perdus sont accrochés aux porte-manteaux situés sous le préau. En cas de perte, les recherches sont plus faciles si tes vêtements portent ton nom.

Il est fortement déconseillé d'être en possession d'objets de valeur ou d'argent qui sont susceptibles d'engendrer des désordres (vol, menaces, pressions, racket...).

Tu dois vérifier régulièrement ton **matériel scolaire** (voir liste de début d'année donnée par ton enseignant) et demander à tes parents ce qu'il te manque : colle, gomme...

Tu dois aussi penser à apporter ton sac de sport les jours d'E.P.S.

En plus du matériel scolaire

- tu peux apporter **certains jeux** (ballons en mousse, élastiques, cordes à sauter, petites billes), si tu les utilises normalement (sans provoquer de désordre),

- mais, tu n'as pas le droit d'apporter **des objets dangereux**, des cartes d'échange (catch, panini, pokémon...), des jeux électroniques ou un téléphone portable.

Les objets interdits ou mal utilisés te seront confisqués. Hygiène et santé :

Dans les toilettes, tu dois respecter la propreté des lieux et l'intimité de tes camarades.

Tes parents doivent vérifier régulièrement tes cheveux ; en cas de **poux**, ils te traiteront et informeront ton enseignant, pour prévenir les autres familles.

De même, ils informeront l'école en cas de maladie contagieuse.

Tu dois prévenir immédiatement un enseignant ou un surveillant, si un de tes camarades a un **accident** ou est **malade**.

Pour être informés rapidement, les parents rempliront la fiche d'urgence avec leurs coordonnées à jour et transmettront toute modification à l'enseignant.

La prise de **médicaments** à l'école est interdite, sauf cas exceptionnel de maladie chronique qui doit faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (formulaire auprès de la directrice).

Conseils des enfants :

Tu éliras dans ta classe deux délégués. Ils participeront à des réunions avec les enseignants et pourront ainsi parler des problèmes ou demandes des élèves de l'école.

ASSURANCES (Pour les parents)

L'assurance scolaire et extra-scolaire n'est pas obligatoire, mais recommandée : elle couvre les dommages causés par les élèves à eux-mêmes ou à d'autres, sur le trajet, à l'école et lors des sorties.

Elle sera **exigée** pour les voyages ou sorties en dehors des horaires scolaires.

L'équipe pédagogique est à la disposition de tes parents pour tout renseignement, sur **rendez-vous** par le biais du cahier rouge.